



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 08 mars 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 11**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-03-2022/045**

**Objet : Annulation des subventions attribuées à l'association Objectif Prévention Martinique pour les projets « Réseau Pouce Pouce Mobilité Inclusive 2020 dans le cadre des contrats de Ville du Robert et de Sainte-Marie ».**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Patricia PALMONT, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**Arrivé en cours de séance :** Olivier JEAN-DENIS, Jiovanny WILLIAM.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Jean-Christophe BOULANGÉ à Bruno Nestor AZEROT, Annick COMIER à Jonathan TABAR.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARECHAL, Félix ISMAIN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** les extraits de délibération du Bureau Communautaire n°s BC-09-2020/126 et BC-09-2020/127, relatifs à la validation d'une subvention d'un montant de 5000,00 € par contrat de ville, soit un total de 10 000 € à l'association « Objectif prévention Martinique » pour le fonctionnement de l'épicerie sociale au titre des contrats de villes de Sainte-Marie et du Robert ;

**Considérant** le courriel du 26 janvier 2022, dans lequel le Président de l'association informe des difficultés rencontrées pour mener à terme les deux projets du fait de la crise sanitaire liée à la COVID19, mais aussi du manque de personnel qualifié pour les conduire ;

**Considérant** qu'en conséquence, le Président de l'association « Objectif prévention Martinique » demande l'annulation de l'aide accordée à celle-ci par CAP Nord Martinique pour ces projets et s'engage à rembourser les subventions perçues au titre de l'avance de démarrage ;

**Considérant** que les Élus de la Commission finances réunis le 11 février 2022 ont émis un avis favorable pour l'annulation de la subvention d'un montant de 10 000 € accordée à l'association « Objectif prévention Martinique » au titre des contrats de villes de Sainte-Marie et du Robert ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

**D'annuler** la subvention d'un montant de 10 000 € accordée à l'association « Objectif prévention Martinique » pour les projets « Réseau Pouce Pouce Mobilité Inclusive 2020 » au titre des contrats de villes de Sainte-Marie et du Robert.

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 07 avril 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

